

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 08 novembre 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, AUDOIN Fabrice, BARRAUD Stéphane, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie, PENASCAIS Sylvie.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 09
Nombre de votants : 10

Mme DEPREZ Sabrina a donné pouvoir à Mme PAIRAULT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 35 et débute par la lecture du compte rendu du 08 octobre 2024 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Examen des propositions et vote sur le prêt relais financement travaux du cimetière.

Le Maire présente aux conseillers les propositions des banques sur le prêt relais d'un montant de 51000 euros nécessaire au financement des travaux d'agrandissement du cimetière communal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt relais d'un montant de 51000 euros avec un remboursement trimestriel sur deux ans, au taux d'intérêts fixe de 3,05% et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce prêt.

Délibération n° 02 : Montants plafonds RIFSEEP et CIA pour les agents (après retour et avis du CST).

Le maire rappelle aux conseillers qu'un projet de délibération concernant le relèvement du plafond du RIFSEEP (Indemnité de fonction -IFSE- et Complément indemnitaire annuel - CIA), a été transmis au CST pour avis et que ce relèvement est nécessaire en compensation de la perte de la NBI des agents suite à la création de la commune nouvelle,
Après retour et avis favorable du CST en date du 16/10/2024, la délibération doit désormais être validée en conseil municipal.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le relèvement du plafond du RIFSEEP (Indemnité de fonction -IFSE- et Complément indemnitaire annuel - CIA).

Délibération n° 03 : Création d'une nouvelle numérotation et nom de rue sur le hameau de la « Verrie »

Le maire explique aux conseillers avoir reçu une demande de création d'adresse avec numérotation afin de séparer le Gîte de la Rev'rie, situé 18 Chemin du Lac de Saudon dans le hameau de la « Verrie », des deux logements le jouxtant.

L'accès à ces logements se fait actuellement par une impasse non nommée et sans numéro. Il ajoute que cette distinction de numérotation est nécessaire, notamment pour la réception du courrier privé et l'accès à la fibre rattaché à chaque logement.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la création de l'« **impasse des vergers** » sur le hameau de la « Verrie » et de sa nouvelle numérotation à savoir **n° 2 et 2bis**.

VI – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire présente aux conseillers le PSC (Plan Communal de Sauvegarde) pour relecture et modifications éventuelles. Quelques modifications et ajouts de renseignements ont été effectués.
- b) Le maire propose la création d'un Comité de rédaction pour l'élaboration d'un bulletin communal de fin d'année relatif aux actions ayant été menées et événements divers survenus sur la commune au cours de l'année 2024. Plusieurs conseillers se sont proposés afin de rédiger des articles pour alimenter ce bulletin municipal.
- c) Le Maire fait un point de situation sur la demande d'enlèvement du panneau publicitaire situé à la sortie du bourg, Route de St Martin du Clocher. Il explique que les démarches sont en cours auprès de la Sté GRAPHIC Affichage et qu'il est toujours en attente d'une réponse.
- d) Le maire indique aux conseillers avoir reçu une Décision « négative » quant à l'attribution de la subvention « Fonds Vert » qui avait été sollicitée pour l'aménagement du 1^{er} étage de la mairie. Il précise que la participation financière du SIEDS ne sera pas versée, étant conditionnée à l'acceptation par le « Fonds Vert ». Vu la situation, le projet d'aménagement est donc provisoirement abandonné.
- e) La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 13/12/2024 à 20H30.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22 H 10.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN

Le Maire,
François GRASSWILL

